

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 27 JUIN 2019 • PARIS



Reconversion de friches TIERS DEMANDEUR, SIS, PLAN DE CONCEPTION DES TRAVAUX

Évolution des outils et nouveaux retours
d'expériences pour vos projets



**Avec la participation
exceptionnelle**

Ministère de la transition
écologique et solidaire,

DREAL Grand-est,

ENGIE,

NEXITY,

BRGM

Découvrez tous les experts
dans le programme

RÉDUCTION
-100€ HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE 19/04/2019
(CODE 25374 EARLY)



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Cécile ORDOVAS

Responsable de Conférences et Formations
Département Environnement

La **reconversion de friches** est plus que jamais un sujet d'actualité pour les **industriels** exploitants et/ou propriétaires de sites et les **opérateurs immobiliers ou de l'aménagement** soumis à la pression du foncier et confrontés à la sécurisation de leurs projets. La **valorisation du site** et son **usage futur** sont au cœur de la problématique, avec des enjeux liés à une **dépollution adaptée**, à la **responsabilité** de la dépollution, à l'information renforcée et aux **délais de réalisation des travaux**.

Face à ces enjeux, le **cadre national** visant à lever certains freins à la réalisation de projets, ne cesse d'**évoluer** et le **déploiement des derniers outils** issus de la loi ALUR s'accélère : **tiers demandeur**, publication des **SIS depuis le 1^{er} janvier 2019, plan de conception des travaux**, perspective de **nouvelles voies de valorisation pour les terres excavées**... Autant d'avancées favorables au **déblocage d'un certain nombre de projets**.

EFE vous propose **une journée complète** pour **intégrer ces nouvelles dispositions** et tirer parti des premiers **retours d'expériences** afin de vous aider dans la **mise en œuvre et la réussite de vos projets**.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques
- Directeurs d'usines et de sites
- Directeurs fonciers
- Directeurs immobiliers
- Responsables aménagement
- Gestionnaires de patrimoine foncier
- Responsables de projets immobiliers et d'aménagement
- Directeurs environnement
- Responsables techniques
- Consultants
- Avocats, juristes
- Notaires
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, des sociétés d'aménagement, de promotion immobilière, de crédit-bail, des fonds d'investissement, des compagnies d'assurances, des entreprises industrielles, des bureaux d'études, des sociétés de dépollution, des ministères, DREAL...

POURQUOI ?

- Identifier les **dernières évolutions en matière de réglementation de sites et sols pollués** ou potentiellement pollués lors de la **cession ou de l'acquisition** de terrains
- Mettre en œuvre les **bonnes pratiques méthodologiques et juridiques** dans le cadre de vos projets
- Tirer parti des **retours d'expériences en matière de tiers demandeur**, d'impact de la publication des **SIS**, d'élaboration de **plan de conception des travaux**

COMMENT ?

- Des **exposés pratiques** et des **témoignages d'experts**
- Une large place réservée à **vos questions** pendant la conférence
- La remise d'un **support écrit** en début de conférence pour un meilleur suivi des débats

LES ACQUIS

- Recourir en toute sécurité au **processus de tiers demandeur**
- **Développer vos projets** en tenant compte de la **publication des SIS** et de leur portée pratique
- **Mettre en œuvre le plan de conception des travaux** pour sécuriser la phase de réalisation

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués

JEUDI 27 JUIN 2019

JOURNÉE ANIMÉE PAR : **Patricia Savin**
Avocate Associée, Docteur en droit, **DS AVOCATS**

8h45 Accueil des participants

9h00

Tiers demandeurs : intégrez les étapes de la procédure pour tirer le meilleur parti du dispositif

- De la demande d'accord préalable à la levée des garanties financières : comment constituer son dossier de demande d'accord ? Quels écueils éviter ?
- Quel statut pour le tiers demandeur ?
- *Quid* en cas de défaillance du tiers demandeur ? Et en cas de disparition du dernier exploitant ?

Retour d'expérience - L'état d'avancement du dispositif : quels enseignements retirer des premiers arrêtés ? Quelles perspectives d'évolution ?

Cédric Vilette

Chargé de mission au Bureau du sol et du sous-sol
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

10h00

Retour d'expérience - Dernier exploitant, tiers demandeur : enjeux et atouts du processus de tiers demandeur pour les opérateurs

Bénédicte Crozon

Directeur général adjoint Villes & Projets
NEXITY

Sandrine HOSTYN

Responsable du service Solutions Patrimoniales
Business Support Immobilier & Logistique
ENGIE

10h45 Café-Networking

11h15

Sécuriser le contenu de l'obligation transférée : quels enjeux juridiques du processus de tiers demandeur ?

- Quels montages contractuels entre dernier exploitant et tiers demandeurs ?
- Monter son dossier tiers demandeur : comment procéder ? Quels délais surveiller ?

Patricia Savin

12h00

Secteurs d'information sur les sols (SIS) : quels apports en termes de connaissance sur les terrains pollués ?

- Information du public, prise en compte de la pollution résiduelle lors de la construction... : quels enjeux des SIS ?
- Comment sont élaborés les SIS ? Quel avancement au niveau national ?
- Quel rôle des collectivités locales et territoriales dans la mise en place des SIS ? Quelle prise en compte dans les documents d'urbanisme ?

- Prendre connaissance des SIS : quel mode de diffusion ? Sous quel format ?

Retour d'expérience sur les premiers SIS publiés en région Grand Est

Philippe Liautard

Chef du pôle risques industriels chroniques santé environnement
DREAL GRAND-EST

13h00 Déjeuner

14h30

La prise en compte des SIS lors de transactions ou d'opérations de construction/aménagement : quel retour d'expérience depuis le 1er janvier 2019 ?

- Information renforcée : quelles obligations pour le vendeur et l'acquéreur d'un terrain ? Quelles modalités de mise en œuvre des sanctions ?
 - *Quid* de la vente d'un terrain en cours de classement en SIS ?
 - Existe-t-il des moyens pour éviter un tel classement ?
- Les obligations pour les maîtres d'ouvrage en matière de réalisation d'étude des sols et délivrance d'attestation par un bureau d'étude certifié : qu'en est-il du contrôle au stade de l'instruction du permis de construire ?
- Propriétaires : quelles conséquences du classement en SIS de leur foncier ? La valeur de l'actif est-elle impactée ?

Carole Lvovschi-Blanc

Avocate Associée
GINKGO AVOCATS GROUPE CHEUVREUX

15h15

Le plan de conception des travaux : intégrez ses apports sur les scénarios de réhabilitation définis dans le plan de gestion

- Pourquoi faut-il faire un plan de conception des travaux ?
- Le contenu du plan de conception des travaux
- À partir d'exemples, quels apports des essais en laboratoire et *in situ* ?
- Premiers retours d'expérience : quels enseignements retirer en matière de dimensionnement des travaux ? De réduction des aléas ?

Nicole Nivault

Directrice sites et sols pollués
GINGER BURGEAP

16h00 Café-Networking

16h30

Terres excavées : vers de nouvelles voies de valorisation ?

- Quel statut pour les terres excavées ?
- Les méthodologies de valorisation des terres excavées
- Quelles évolutions à venir ?

Samuel Coussy et Noémie Dubrac

Chefs de projets sites sols pollués
BRGM

17h15: Synthèse de la journée et clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
infoclient@efe.fr - www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Cécile Ordovas

Tél. : 01 44 09 12 82 • cordovas@efe.fr

Participation (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
1 jour	895 € HT	750 € HT

100 € de réduction pour toute inscription reçue avant le 19/04/19 avec le code 25374 EARLY

* Tarifs réservés aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines. Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE.

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 27 JUNI 2019 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS
BUILD YOUR SINGULARITY

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation " : **Reconversion de friches SIS-tiers demandeurs, plan de conception des travaux** " (code 25374)

le jeudi 27 Juin 2019

OUI, je m'inscris avant le 19/04/2019 et je bénéficie de 100€ de réduction (code promo : 25374 EARLY)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Environnement "

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

